



## DPM - Services On-demand Adobe Campaign Standard (2015v1)

Les Produits et Services décrits dans cette DPM sont des Services On-demand et sont régis par les Conditions générales, l'Annexe applicable aux Services On-demand et aux Services gérés, la présente DPM et le Bon de Commande applicable.

Cette DPM couvre les Produits et Services suivants :

Nom des Produits et Services	Type de Logiciel ou de Service
Adobe Campaign Standard	Services On-demand
Module additionnel d'Adobe Campaign Standard : • Module additionnel d'Email rendering	Services On-demand

### CONDITIONS DE LICENCE SPÉCIFIQUES AU PRODUIT

#### Services On-demand Adobe Campaign Standard

Les Services On-demand Adobe Campaign Standard fournissent une plateforme destinée à la conception ainsi qu'à l'exécution de campagnes de marketing et proposent un environnement pour l'orchestration visuelle des campagnes.

- 1. Image Video Serving.** Image Video Serving peut uniquement être utilisé pour fournir des images ou des vidéos intégrées dans un courrier électronique. Toute autre utilisation d'Image Video Serving est strictement interdite.
- 2. Respect du droit et des réglementations applicables afférentes aux campagnes.**
  - 2.1 Le Client s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations se rapportant à l'utilisation des Services On-demand décrits dans la présente DPM, y compris, mais de façon non limitative, ce qui suit :
    - (A) Le Client fournira aux destinataires les moyens de se désabonner et de ne plus recevoir, par la suite, de communications commerciales par courriel.
    - (B) Le Client s'abstiendra d'envoyer des communications non sollicitées.
    - (C) Les communications ne comporteront aucune information considérée comme étant de nature pornographique, diffamatoire ou relevant du discours haineux ou du racisme.
    - (D) Le Client remplira les champs « De » et « Objet » des communications électroniques avec des informations véridiques, exactes et non équivoques.
    - (E) Le Client utilisera des techniques d'authentification fiables (p. ex. : SPF/senderID, DK/DKIM) pour les noms de domaine utilisés pour l'envoi des communications électroniques.
  - 2.2 Le Client est seul responsable de l'obtention de tous les consentements, habilitations et approbations nécessaires auprès des utilisateurs finaux, en vertu des règles applicables pour toutes données collectées par le biais d'Adobe Campaign. Le Client reconnaît que des conditions de tiers peuvent s'appliquer en ce qui concerne l'utilisation d'Adobe Campaign Standard relativement à des plateformes de tiers (comme les systèmes d'exploitation d'appareils) ou d'autres services de tiers. Le Client est seul responsable du respect de toutes conditions de tiers applicables. L'observation de toutes les règles applicables relève de la responsabilité exclusive du Client. En outre, Le Client reconnaît qu'Adobe n'agit qu'en qualité de « processeur de données » ou d'« intermédiaire du traitement des données » au nom du Client et que le Client est le « Contrôleur des données » ou assume un rôle équivalent en vertu des lois applicables en matière de protection de la vie privée ou de protection des données (y compris de la directive européenne 95/46 si le Client est un résident de l'Union européenne).
  - 2.3 Adobe est immédiatement autorisée à suspendre, en totalité ou en partie, les Services On-demand Adobe Campaign Standard à la suite d'une notification écrite faite au Client, si le Client ne se conforme pas aux exigences de la Section 2 (Respect du droit et des réglementations applicables afférentes aux Campagnes)

de cette DPM. À la discréption raisonnable d'Adobe, les Services On-demand Adobe Campaign Standard seront rétablis une fois que le Client respectera les exigences de la Section 2, dans la mesure où le Client remet à Adobe les documents nécessaires prouvant sa façon d'y remédier.

3. **Fonctions d'Intégration.** Certaines fonctions des Services On-demand sont conçues pour permettre l'intégration à d'autres services et solutions d'Adobe (ci-après, collectivement, les « Fonctions d'Intégration »). Adobe octroie au Client une licence l'autorisant à n'utiliser ces fonctions que dans la mesure où le Client dispose d'une licence valide pour ces Services On-demand et le ou les autres services ou solutions auxquels il les intègre.
4. **Mesure gouvernementale.** Adobe ne sera pas tenue responsable dans l'hypothèse où l'accès au Service On-demand est ralenti ou bloqué suite à des mesures gouvernementales.

## SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT

### 5. Services On-demand Adobe Campaign Standard

- 5.1 **Métrique de Licence.** Les Services On-demand Adobe Campaign Standard sont concédés sous licence à raison d'un prix de base auquel s'ajoutent des frais imputés par tranche de 1 000 Profils. Le Bon de Commande applicable précise le nombre de Profils.
- 5.2 **Description.** Les Services On-demand Adobe Campaign Standard se composent des fonctionnalités et des éléments suivants :
  - (A) **Campaign Management Platform.** Cette fonction propose un flux de travail doté de l'option glisser-déplacer et l'établissement de rapports pour la livraison de la campagne et du contenu lié.
  - (B) **Canal courrier électronique.** Cette fonctionnalité inclut la création de campagnes de courriers électroniques, l'établissement de rapports, ainsi que la gestion des clients des applications de messagerie webmail, de bureau et mobile.
  - (C) **Email Rendering.** Cette fonction permet la prévisualisation des communications par courriel du Client dans divers environnements de clients de messagerie (p. ex. : Gmail, Yahoo Mail, AOL Mail, etc.) sur différents types d'appareils (p. ex. : smartphone, tablette, bureau, etc.). Une licence pour Adobe Campaign Standard comprend 500 rendus visuels de courriers électroniques pour chaque année de la durée de la Licence. Le Client utilise un rendu visuel de courrier électronique à chaque fois qu'il procède à une prévisualisation du contenu d'un courrier électronique dans les divers environnements de clients de messagerie. Les rendus visuels de courriers électroniques non utilisés ne sont pas reportés sur l'année suivante. Tout excédent sera facturé à terme échu au prix catalogue alors en vigueur. Le Client peut acheter à l'avance des Modules additionnels de rendus visuels de courriers électroniques.
  - (D) **Diffusion de courriers électroniques.** Cette fonction permet la mise en œuvre de la stratégie de campagne de courriers électroniques du Client moyennant l'envoi de messages électroniques que le Client a créés dans l'environnement hébergé d'Adobe. Le Client peut configurer des rapports connexes à la diffusion et à la livraison de ses campagnes électroniques. En outre, cette fonctionnalité facilite l'hébergement des images et des vidéos du Client («**Image-Video Serving** ») et permet l'établissement de liens vers ces images dans le cadre des courriers électroniques envoyés au nom du Client.

### 6. Modules additionnels des Services On-demand Adobe Campaign Standard

Les modules additionnels des Services On-demand Adobe Campaign Standard sont des services facultatifs que le Client peut obtenir sous licence aux tarifs indiqués dans le Bon de Commande applicable.

- 6.1 **Module additionnel d'Email rendering.** Ce module additionnel permet l'achat de rendus visuels de courriers électroniques supplémentaires, par incrément de 1 000 unités. Le Client doit acheter les rendus de courriers électroniques supplémentaires avant de les utiliser. Les rendus visuels de courriers électroniques non utilisés ne sont pas reportés sur l'année suivante. Si le Client dépasse son plafond total de rendus visuels de courriers électroniques, Adobe aura le droit de facturer, à terme échu, toute utilisation excédentaire en fonction du prix catalogue alors en vigueur.

7. **Hébergement de l'infrastructure informatique.** Adobe peut avoir recours à des technologies de virtualisation sur différentes couches pour imiter le concept de ressources dédiées (p. ex. : traitement, travail en réseau, serveurs de

centres de messages, etc.). Adobe utilise des Besoins Théoriques pour configurer l'infrastructure informatique du Client et héberger, le cas échéant, les éléments suivants :

- 7.1 **Stockage total des données.** Le stockage total des données est mesuré en gigaoctets (Go). Des frais annuels au titre du stockage total des données en gigaoctets sont indiqués dans le Bon de Commande applicable. Le stockage total des données désigné correspond à la taille globale de toutes les Instances (Production, Préproduction et Développement/Tests) gérées par Adobe. Adobe facturera, tous les mois, toute utilisation en excès du stockage total des données attribué, en fonction du prix contractuel prévu dans le Bon de Commande applicable.
- 7.2 **Adresses IPv4.** Le nombre total d'adresses IPv4 et les frais applicables sont indiqués dans le Bon de Commande. Le Client peut acheter des adresses Ipv4 supplémentaires, mais les Services Professionnels d'Adobe peuvent se révéler nécessaires et des frais connexes peuvent s'appliquer.
- 7.3 **Image - Video Serving.** Adobe fournit une fonctionnalité de diffusion d'images et de vidéos dans le cadre des Services On-demand d'Adobe Campaign. La diffusion d'images et de vidéos est mesurée, limitée et facturée selon le volume de bande passante du réseau utilisé dans le cadre de la présentation et de la transmission des actifs numériques (images, etc.). La fonction de diffusion d'images et de vidéos est restreinte par un nombre désigné de gigaoctets transmis par mois (Go/mois), comme indiqué dans le Bon de Commande. Si le Client dépasse le plafond de gigaoctets spécifié pour la diffusion d'images et de vidéos (comme indiqué dans le Bon de Commande), il sera facturé par gigaoctet, à terme échu, pour toute utilisation excédentaire au tarif contractuel indiqué dans le Bon de Commande applicable. Le Client peut également choisir d'acheter à l'avance une capacité supplémentaire de diffusion d'images et de vidéos. Si l'utilisation réelle du Client varie considérablement par rapport aux Besoins Théoriques, le Client devra alors acheter des gigaoctets supplémentaires par mois.
- 7.4 **Délégations de domaine.** Les domaines désignés du Client pris en charge par Adobe sont limités au nombre de 5, sauf achat de délégations de domaine supplémentaires par le Client. Le Client peut acheter à l'avance un nombre déterminé de délégations de domaine supplémentaires. Si le Client a besoin d'autres délégations de domaine, les frais au titre de celles-ci sont susceptibles d'être indiqués dans la section du Bon de Commande consacrée aux Services Professionnels ou dans une Description des Services Professionnels (ou dans un type de document semblable à un cahier des charges ou à un énoncé de contenu d'un projet).
- 7.5 **Comptes SFTP (protocole sécurisé de transfert de fichiers).** Les comptes SFTP du Client pris en charge par Adobe sont limités au nombre de 5, sauf achat de comptes SFTP supplémentaires par le Client. Les comptes SFTP servent à déplacer d'importants ensembles de données dans les Instances d'Adobe Campaign. Par ailleurs, le stockage afférent à ces comptes SFTP est restreint et n'est pas destiné pour le long terme. Le Client peut acheter à l'avance des comptes STFP supplémentaires. S'il a besoin d'autres comptes STFP, les frais au titre de ceux-ci peuvent être abordés dans la Section des Services Professionnels du Bon de Commande. Adobe peut supprimer les fichiers de données associés aux comptes SFTP de plus de sept jours, sans en notifier préalablement le Client.
- 7.6 **Appels au Moteur.** Des frais annuels établis en fonction du nombre d'Appels au Moteur effectués dans l'environnement hébergé à raison de forfaits de 5 000 appels quotidiens (incluant une capacité de pointe de 1 000 appels sur le moteur par heure) seront facturés au Client. Par exemple, si le Client a besoin d'un volume quotidien de 15 000 Appels au Moteur (avec une utilisation de pointe de 2 500 par heure), 3 packs lui seront alors facturés. Le Client peut acheter à l'avance des Appels au Moteur supplémentaires. Si le Client utilise de manière excessive ses packs dédiés aux Appels au Moteur, Adobe ne le facture pas obligatoirement à ce titre à terme échu, mais le Client peut subir une dégradation des performances (comme notée ci-dessus) tant qu'il n'achète pas le nombre d'Appels au Moteur nécessaires à la prise en charge de son usage.

## 8. Définitions

- 8.1 L'expression « **Besoins théoriques** » désigne les besoins pour développer les exigences nécessaires à l'infrastructure du Client, lesquelles sont établies en fonction : (A) des informations collectées par Adobe concernant les exigences particulières en matière d'utilisation du Client, et (B) la connaissance d'Adobe des scénarios d'utilisation standard. À titre d'exemple, Adobe affecte des adresses IPv4, comme indiqué dans le Bon de Commande, en fonction de sa connaissance de l'activité de courriers électroniques dans le cas d'une utilisation standard, ainsi que de sa compréhension du cas de l'utilisation propre au Client selon les informations recueillies au cours du processus commercial. En guise d'exemple complémentaire, le

stockage total des données pour le Client est, en règle générale, établi selon les éléments suivants : le nombre de profils stockés, la fréquence des campagnes de courriers électroniques, le volume de courriers électroniques envoyés et le niveau de conservation des journaux assuré par le Client.

- 8.2 Le terme « **Canal** » désigne un mode distinct de communication entre le Client et les Destinataires, comme par courrier électronique.
  - 8.3 Le terme « **Destinataire** » désigne l'utilisateur final qui reçoit un message du Client par l'intermédiaire de l'un des canaux (p. ex. : clients, employés, prospects, partenaires du Client, etc.).
  - 8.4 L'expression « **Image-Video Serving** » désigne la capacité d'hébergement des actifs numériques du Client (comme les images ou les vidéos) intégrés dans les courriers électroniques, de présentation de ces actifs aux destinataires, et permettant d'établir un lien avec ces actifs numériques dans le cadre des courriers électroniques envoyés par Adobe au nom du Client.
  - 8.5 L'expression « **Module complémentaire** » ou « **Fonction complémentaire** » désigne les fonctions décrites dans la Section 5. Le Client peut choisir d'obtenir sous licence divers modules additionnels pour compléter les fonctions des Services On-demand.
  - 8.6 Le terme « **Profil** » désigne un dossier d'informations (p. ex. : un enregistrement dans le tableau DestinataireNms ou un tableau externe contenant les identifiants respectifs de cookie, du client, mobiles ou d'autres renseignements correspondants à un Canal précis) représentant un client final, un prospect ou un contact commercial. Des frais sont facturés au Client par tranche de 1 000 profils, ce uniquement pour les profils « actifs ». Un profil est considéré comme étant « actif » s'il a fait l'objet d'un ciblage ou d'une communication au cours des 12 derniers mois par le biais d'un Canal.
  - 8.7 L'expression « **Règles applicables** » désigne l'ensemble des lois, directives, réglementations, codes et règles applicables.
-